

Élections 2026 : Conseil municipal



Compte-rendu du premier conseil municipal de Grazac de la nouvelle équipe

Date : 20 mars 2026

Lieu : Salle polyvalente Noël Mesplés à Grazac

Présents :

Marilyne Torres, Thomas Magliano, Frédéric Sié, Carole Opigez, Jérémy Partinico, Marie-Carmen Chenin, Frédéric Tedoldi, Sophie Sajdak, Marie Magnien, Manuel Da Silva Correia, Annie Brunanchon, Philippe Chopin, Stéphanie Féré

Absents excusés : Thibaut Loriferne, Ludovic Lorrain, Johanna Sandre

Pouvoir donné : Thibaut Loriferne a donné pouvoir à Jeremy Partinico ; Johanna Sandré a donné pouvoir à Marilyne Torres

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20:00 par Michel Zdan, le maire sortant, puis le conseil est mené par Philippe Chopin, doyen du conseil municipal jusqu'à l'élection du maire. Le doyen d'âge, Philippe Chopin, à procédé à l'installation du conseil et au vote du maire.

Les 2 assesseurs étaient Thomas Magliano et Sophie Sajdak. Le secrétaire de séance était Frédéric Sié.

Élection de la maire

Le conseil procède à l'élection du maire. Marilyne Torres est élue à l'unanimité des membres présents. Elle remercie l'assemblée pour leur confiance et prend officiellement ses fonctions.

Élection des adjoints

Le conseil élit ensuite les trois adjoints :

- Stéphanie Féré, première adjointe, en charge de la jeunesse
- Philippe Chopin, deuxième adjoint; en charge des travaux et projets de rénovation
- Annie Brunanchon, troisième adjointe, en charge des aînés et de la solidarité

Les trois adjoints sont élus à l'unanimité.

Lecture de la charte des élus locaux et vote des indemnités

Marilyne Torres donne lecture de la charte des élus locaux, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La charte de l' élu local rappelle les principes essentiels que tout élu doit respecter dans l'exercice de ses fonctions.

Le montant des indemnités d'élus du maire et des adjoints sont ensuite soumis au vote du conseil municipal. Conformément à l'article L2123-23 et L2511-35 du CGCT, les indemnités du maire pour les communes de 500 à 999 habitants sont fixées à 1820,96€ brut, et conformément à l'article L2123-24, L2511-34 et L2511-35 du CGCT, les indemnités des adjoints pour les communes entre 500 et 999 habitants sont fixées à 483,11€ brut. Le conseil municipal vote approuvé les indemnités à l'unanimité des membres présents.

Allocution de la maire et de la 1ère adjointe

Marilyne Torres prend la parole afin de remercier les membres du conseil pour leur confiance ainsi que ses proches pour leur accompagnement quotidien. Elle expose les grandes lignes du mandat, insiste sur ses priorités, sa volonté de travailler en concertation avec l'ensemble des élus et la population et annonce des prochaines étapes : mise en place des commissions et vote du budget municipal (conseils des 2 et 9 avril). Son discours est suivi d'une prise de parole de Stéphanie Féré qui remercie également le conseil et madame la Maire pour leur confiance.

Clôture de la séance

La séance est levée à 21h30, suivie d'une auberge espagnole offerte par le conseil municipal.

Prochain conseil municipal le 2 avril 2026 à 20h30.